



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

3230, RUE SICOTTE
LOCAL E-300 OUEST
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)
J2S 7B3

TÉL. : 450 774-3456
TÉLÉC. : 450 774-3556
WWW.HORTICOMPETENCES.CA

Implantation d'un comité école-industrie en horticulture ornementale

– Cadre de référence –



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

3230, rue Sicotte, local E-300 ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3
Téléphone : 450 774-3456
Télécopieur : 450 774-3556
Courriel : info@horticompetences.ca
www.horticompetences.ca

**Commission
des partenaires
du marché du travail**

Québec 

Ce projet a été réalisé
grâce à une aide financière
de la Commission des partenaires
du marché du travail.

© HortiCompétences, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN-13 : 978-2-922003-36-9

Le genre masculin, utilisé lorsque le contexte s'y prête, désigne aussi bien les femmes que les hommes.
La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition d'en indiquer la source.

Équipe de production

Coordination

Martine Matteau
Directrice
HortiCompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale - commercialisation et services

Conception-rédaction

Line Desmarais
Conseillère en formation professionnelle
Pour le compte d'HortiCompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale - commercialisation et services

Collaborations

Andrée Hélie
Coordonnatrice
Département d'Horticulture
Collège Montmorency
Laval

Donald Millaire
Directeur
Centre de formation professionnelle des Moissons, CSVT
Beauharnois

Carl Bérubé
Directeur
École professionnelle de Saint-Hyacinthe, CSSH
Saint-Hyacinthe

Josianne Pharand
Coordonnatrice à la formation
HortiCompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture
ornementale - commercialisation et services

Michel Hacala
Directeur adjoint
École professionnelle de Saint-Hyacinthe, CSSH
Saint-Hyacinthe

Janine Piché
Conseillère pédagogique
Centre Frère-Moffet, CSLT
Ville-Marie

Hélène Leduc
Conseillère pédagogique
Centre des Moissons, CSVT
Beauharnois

Danielle Roy
Conseillère pédagogique
École professionnelle de Saint-Hyacinthe, CSSH
Saint-Hyacinthe

Lucie Martin
Enseignante
Département d'Horticulture
Collège Montmorency
Laval

Carole Simon
Directrice d'enseignement – Campus de Saint-Hyacinthe
Institut de technologie agroalimentaire
Saint-Hyacinthe

Table des matières

	Page
Présentation	5
Partie 1. Fondements des comités école-industrie.....	7
1.1 Problématique et objectifs de départ	7
1.2 Mandat du comité école-industrie	8
1.3 Constitution du comité école-industrie	9
1.4 Rencontres du comité école-industrie : organisation, animation et rapport.....	10
1.5 Résultats attendus	11
Partie 2. Conditions de mise en place d'un comité école-industrie	13
2.1 Conditions gagnantes	13
2.2 Conditions critiques.....	14
Références.....	15
Annexes	
I Aide-mémoire – Tâches préparatoires aux rencontres.....	16
II Projet d'ordre du jour de la rencontre de départ	17

Présentation

Le présent document constitue un *Cadre de référence*, à l'intention des établissements d'enseignement qui désirent instituer un comité école-industrie.

En première partie, il présente les fondements des comités école-industrie par le biais de la problématique, des objectifs de départ, du mandat, de la constitution et, enfin, des résultats attendus par lesdits comités. En deuxième partie, il décrit les conditions de mise en place d'un comité école-industrie, c'est-à-dire les conditions gagnantes et les conditions critiques. Il contient également quelques outils de planification ou d'organisation de rencontres.

Dans le contexte des travaux de planification stratégique 2009-2012 d'HortiCompétences, les représentants de l'industrie ont dit souhaiter la mise en place de comités école-industrie dans les différentes régions du Québec, en vue d'un rapprochement entre le milieu de la formation et le milieu du travail. Trois comités école-industrie ont été institués à titre expérimental : un à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, un au Centre des Moissons situé à Beauharnois et un autre au Collège Montmorency situé à Laval. Le projet visait à expérimenter la mise en place de tels comités, et à la documenter en vue de la rendre transférable dans les autres établissements d'enseignement.

Le projet a été financé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Soutenu par HortiCompétences sur 15 mois, il tenait compte des préoccupations de l'industrie de l'horticulture ornementale et des directions des établissements d'enseignement concernés. Il venait intégrer les approches documentées en la matière par l'Institut de technologie agroalimentaire, par la Commission scolaire de Charlesbourg et par le Ministère de l'Éducation (MEQ).¹ Ainsi, il a été réalisé dans une optique de recherche expérientielle, c'est-à-dire d'une « recherche qui tient largement compte des expressions et manifestations des participants en regard de leur démarche commune. »²

Un tel projet s'inscrit pertinemment dans la mission d'HortiCompétences : « Accroître l'efficacité, la rentabilité et la compétitivité des entreprises du secteur en misant sur une gestion performante des ressources humaines qui y travaillent; concrétiser les objectifs du secteur en matière de formation et de développement de sa main-d'œuvre; identifier les problèmes en matière de main-d'œuvre et voir à l'élaboration de programmes et de stratégies pour les résoudre. »³

À noter que le *Cadre de référence* a été précisé, ajusté et enrichi en cours d'expérimentation. Il est présenté à titre indicatif. Les établissements d'enseignement peuvent y référer ou s'en inspirer, en fonction de leur situation ou de leurs besoins.

¹ Certains des documents utilisés ont été publiés dans les années quatre-vingt-dix, soit au moment où la Commission scolaire des Premières-Seigneuries se nommait Commission scolaire de Charlesbourg et que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) se nommait Ministère de l'Éducation.

² Renald LEGENDRE. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^{ème} édition, Guérin Montréal/ESKA Paris, 1993 : page 1080.

³ HortiCompétences. *Plan stratégique 2009-2012*.

Partie 1. Fondements des comités école-industrie

1.1 Problématique et objectifs de départ

Les établissements d'enseignement ont leur propre réseau de contacts avec l'industrie pour l'organisation des stages d'études, d'où les nombreux partenariats viables dans les milieux. Néanmoins, la structure du conseil d'établissement (établissement d'enseignement secondaire) ou du conseil d'administration (établissement d'enseignement collégial) n'assure ni la représentativité du secteur de l'horticulture ornementale, ni la prise en compte des besoins qui lui sont propres.

Un comité école-industrie en horticulture ornementale devrait être mis en place et opérer, dans le respect de ces considérants :

- Le nombre d'emplois est toujours en croissance et, globalement, le nombre de diplômés est insuffisant pour répondre aux besoins du secteur.
- Le secteur de l'horticulture ornementale - commercialisation et services n'est pas couvert par le réseau du plan de soutien en formation agricole (PSFA)
- Les établissements d'enseignement ont une certaine responsabilité, dans la réponse aux besoins de formation des entreprises de leur milieu.
- Les entreprises ont une certaine responsabilité, dans l'accueil des futurs travailleurs sur le marché du travail.

Les comités école-industrie constituent une plate-forme permettant à l'école et aux entreprises du secteur d'entreprendre et de mener des actions concertées, en matière de développement de la main-d'œuvre. « La concertation est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. »⁴ Elle constitue un principe d'action publique axé sur le dialogue, ayant pour but de parvenir à des propositions, orientations ou projets acceptés par toutes les parties impliquées.

À cet égard, les résultats d'une consultation d'envergure réalisée par le Ministère de l'Éducation (MEQ) il y a une quinzaine d'années⁵ sur les mécanismes locaux et régionaux de concertation, sont toujours d'actualité. Pour une majorité de répondants impliqués dans un comité école-industrie, l'objectif de départ portait alors sur la mise en œuvre du partenariat :

« Les objectifs visés étaient de se rapprocher de l'industrie en multipliant les occasions de collaboration, d'apprendre à se parler entre partenaires, de s'approprier, de se connaître, de s'influencer, d'établir progressivement un maillage, de créer des liens interpersonnels avec les représentants des entreprises. On voulait d'abord ouvrir les portes des établissements d'enseignement à leur environnement, puis mobiliser et réunir les principaux employeurs et tous ceux qui interviennent dans le processus de formation (...). L'accent était mis sur la volonté de créer des mécanismes de coopération pour répondre aux besoins actuels et futurs; de structurer les contacts avec le monde des PME; de permettre une relation continue et des allers-retours continus entre l'école et le monde du travail. (...) Plusieurs étaient préoccupés d'éviter les conflits et de détruire le cliché que le monde de l'éducation est replié sur lui-même. »⁶

⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Concertation>

⁵ On avait alors répertorié 158 comités, conseils ou tables de concertation permanents ou « ad hoc », au Québec (MEQ, 1996 : p. 16)

⁶ Ministère de l'Éducation du Québec. Les mécanismes locaux et régionaux de concertation en formation professionnelle au Québec, Inventaire 1994-1995, Série Partenariat Éducation-Monde du travail, Québec, 1996 : page 69.

1.2 Mandat du comité école-industrie

Comme toute structure de concertation, un comité école-industrie doit se donner un mandat pour orienter les échanges et les actions. Dans le cas qui nous occupe, le mandat doit refléter l'engagement des membres au regard d'objectifs communs, en vue d'agir réellement sur le développement sectoriel.

À savoir qu'un tel comité est initié par l'établissement d'enseignement, il est suggéré :

- que la personne représentant l'établissement d'enseignement prépare un projet de mandat, à la lumière de la mission de l'établissement d'enseignement;
- qu'elle le présente aux membres du comité école-industrie à la première rencontre, aux fins d'ajustement, d'approbation et d'adoption.

Le mandat d'un comité école-industrie peut être constitué de plusieurs éléments. À titre de référence, voici des éléments de mandat tirés d'expériences documentées en la matière :

- Favoriser et formaliser les contacts entre l'établissement d'enseignement et les entreprises du secteur.
- Informer l'industrie sur les programmes d'études et les activités de formation qui ont lieu dans l'établissement d'enseignement.
- Favoriser l'expression des besoins du marché du travail, en ce qui a trait à la formation initiale.
- Favoriser l'expression des besoins du marché du travail, en ce qui a trait à la formation continue.
- Mettre en commun toute problématique de main-d'œuvre ou de formation susceptibles d'être prises en charge par l'établissement d'enseignement.
- Mettre en commun toute problématique relative au placement des futurs diplômés et à la rétention de la main-d'œuvre.
- Déterminer les attentes des entreprises du secteur par rapport à la formation initiale et à la formation continue.
- Informer et donner des avis sur les nouvelles pratiques du secteur.
- Permettre à l'établissement d'enseignement de mieux adapter ses programmes et d'offrir une formation à la fine pointe des besoins du secteur.
- Soutenir toute activité pédagogique visant l'implication des entreprises ou le renforcement des liens école-industrie.
- Soutenir des activités de perfectionnement et de transfert d'expertise.
- Soutenir des initiatives de promotion.
- Donner des avis sur toute question d'importance reliée à l'implication des entreprises dans la formation.
- Donner des avis sur l'organisation et sur l'évaluation des stages faisant partie de la formation initiale.
- Faciliter le développement de nouvelles activités de formation lorsque non disponibles.
- Accroître la diffusion et la visibilité d'outils promotionnels des établissements d'enseignement et associations professionnelles.

Pour chaque élément retenu, on devrait éventuellement déterminer une ou des actions concrètes et mesurables.

1.3 Constitution du comité école-industrie

Le comité école-industrie en horticulture ornementale est permanent. Il est aussi paritaire, à savoir qu'on cherche l'équilibre entre le nombre de représentants de l'établissement d'enseignement et le nombre de représentants d'entreprises. Il revêt un caractère multiprogrammes. Par multiprogrammes, on entend les programmes d'études associés à l'horticulture ornementale exclusivement.⁷ Dans le rapport de consultation du MEQ, on commente cette pratique plutôt courante : « *il en ressort une volonté générale de bien circonscrire le domaine dans lequel les divers objets de travail possibles seront abordés au sein du comité. De plus, le rattachement d'un comité à un seul secteur (...) favorise une plus grande homogénéité dans la composition du comité ainsi qu'une volonté et une capacité d'action accrues.* »⁸

Chaque programme d'études menant à des professions du secteur et chaque type d'entreprises susceptibles d'embaucher des diplômés de ces programmes d'études y sont donc représentés.

- Les représentants des programmes d'études sont délégués par la direction de l'établissement d'enseignement ou par l'assemblée départementale, selon l'ordre d'enseignement. Ils devraient être informés du but premier et des modalités de fonctionnement du comité école-industrie, et ce, avant la première rencontre.
- Les représentants de l'industrie peuvent être délégués par les associations professionnelles concernées (soit en fonction des programmes d'études offerts par l'établissement d'enseignement), sur une base volontaire. Le cas échéant, ils devraient informer leur association des préoccupations et actions du comité.⁹

Étant donné que le comité école-industrie est initié par l'établissement d'enseignement, il est opportun que la direction (ou son représentant) ou l'assemblée départementale en assure la présidence et l'animation. La consultation du MEQ nous apprend que la place des directeurs d'établissement d'enseignement est d'ailleurs primordiale au sein de tels comités : « *On semble avoir tendance de plus en plus fréquemment à confier la présidence d'un comité ou d'une table de concertation à un représentant de l'éducation lors du démarrage du comité (la première année ou les deux premières années).* »¹⁰

⁷ Un sous-comité peut être établi, s'il s'avère nécessaire de traiter un sujet en particulier.

⁸ Ministère de l'Éducation du Québec. *Les mécanismes locaux et régionaux de concertation en formation professionnelle au Québec, Inventaire 1994-1995*, Série Partenariat Éducation-Monde du travail, Québec, 1996 : page 66.

⁹ HortiCompétences peut faire le lien entre l'établissement d'enseignement et les associations professionnelles, à la demande de l'établissement d'enseignement. Il s'agit de communiquer avec HortiCompétences (<http://www.horticompetences.ca>). On pourra alors veiller à ce qu'une même personne ne soit désignée sur plus d'un comité.

¹⁰ Ministère de l'Éducation du Québec. *Les mécanismes locaux et régionaux de concertation en formation professionnelle au Québec, Inventaire 1994-1995*, Série Partenariat Éducation-Monde du travail, Québec, 1996 : page 87.

1.4 Rencontres du comité école-industrie : organisation, animation et rapport

Le comité école-industrie peut se rassembler 2 à 3 fois par année scolaire en basse saison horticole, soit entre novembre et février.

Son animation doit être faite selon un certain décorum. De ce fait, le président et animateur doit s'en préoccuper en portant une attention particulière aux points suivants :

- Être présent à l'arrivée et au départ des représentants de l'industrie.
- Respecter l'heure de début et de fin de la rencontre.
- Respecter la séquence et les points prévus à l'ordre du jour.
- Démontrer un souci pour le temps précieux des participants.
- Gérer les droits de parole, de façon à répartir le temps d'intervention de façon équitable entre les participants.
- Être soucieux de conserver ou de gagner la confiance des participants.
- Vérifier le niveau de satisfaction des participants et s'assurer d'avoir atteint les objectifs de la rencontre.
- Écouter attentivement ce que les participants disent.
- Ramener à l'ordre si on s'éloigne du sujet.
- Être conscient des réactions des participants et adapter son animation en conséquence.
- Favoriser le dialogue entre tous les participants.
- Demander des précisions, en cas de propos non univoques.
- Reformuler les propos des participants pour s'assurer d'une compréhension commune.
- Favoriser une communication ouverte et franche.
- Éviter d'utiliser des acronymes et le « jargon » de l'éducation, en adoptant un langage qui convienne aux participants qui représentent l'industrie.
- Mettre le cellulaire sur « vibration » et éviter d'être dérangé par le personnel interne, pour le temps de la rencontre.

L'établissement d'enseignement a une responsabilité d'accueil et les rencontres doivent être préparées avec soin.¹¹ En ce qui concerne les convocations et la logistique des rencontres, le modèle peut varier. Il va sans dire que les convocations devraient être signées par le président et animateur du comité école-industrie. Au moment de la première rencontre, on pourra vérifier auprès des participants quel moyen de communication est le plus approprié (téléphone, courrier électronique, courrier postal) pour la convocation et la confirmation des présences.

La première rencontre doit être centrée sur la reconnaissance mutuelle et l'échange d'information générale. On peut prévoir un point d'information sur les orientations de l'établissement d'enseignement, les activités qui marquent l'année scolaire et les statistiques relatives aux élèves (demandes d'admission, diplômés, placement).¹² Sur demande, HortiCompétences peut également y faire une présentation sur les données régionales de main-d'œuvre.¹³ Éventuellement, il sera intéressant que l'on fasse une présentation des programmes d'études

¹¹ Voir Annexe I : Aide-mémoire - Tâches préparatoires aux rencontres.

¹² Voir Annexe II : Projet d'ordre du jour de la rencontre de départ.

¹³ Il s'agit de communiquer avec HortiCompétences (<http://www.horticompetences.ca>)

offerts par l'établissement d'enseignement. Les représentants de l'industrie sont toujours avides d'information sur les contenus de cours, les méthodes pédagogiques et les modes d'évaluation. Le plus souvent, une telle présentation les amène à répondre à leurs questions et à réduire les préjugés qu'ils pourraient avoir au regard du milieu scolaire.

Il importe que le contenu des rencontres soit consigné. À cet effet, il est suggéré que le président et animateur désigne une personne de son organisation pour la prise de notes et la rédaction d'un compte rendu rapportant l'essentiel des discussions. Le compte rendu est utile pour mesurer la portée des actions et la prise en compte des préoccupations exprimées au sein du comité école-industrie. Il est en quelque sorte la mémoire du comité école-industrie. Il ne nécessite pas d'approbation formelle, comme c'est le cas pour un procès-verbal. Néanmoins, on doit le transmettre aux participants et s'assurer qu'il reflète bien les propos tenus au moment des rencontres.

1.5 Résultats attendus

Le mandat du comité école-industrie devrait se traduire en actions concrètes et mesurables. D'une part, la productivité est importante pour les gens de l'industrie. D'autre part, le temps qu'ils accordent à des rencontres doit mener à des résultats. Dans les années quatre-vingt-dix, les représentants du monde scolaire admettaient que *« des préjugés tenaces et souvent fondés, fréquents dans les entreprises privées, évoquent la coupure du monde scolaire d'avec la réalité et son incapacité à agir utilement et rapidement. La présence de représentants dynamiques du monde de l'éducation dans les organismes locaux et l'intérêt qu'ils portent à l'environnement socio-économique des établissements de formation sont un moyen privilégié de démontrer leur capacité d'ouverture et l'indispensable apport de la formation professionnelle au développement de leur région et à la solution de divers problèmes que celle-ci et la société actuelle doivent affronter. »*¹⁴ Le président et animateur doit diriger les discussions en toute diligence, vers des préoccupations et objets de travail précis qui interpellent les représentants de l'industrie.¹⁵ Les expériences montrent qu'un comité école-industrie peut s'essouffler, s'il ne mène éventuellement à aucun résultat concret.

¹⁴ Ibidem : page 32.

¹⁵ Voici des exemples qui ont alimenté différents comités au fil du temps :

- Les élèves en milieu de travail : visites ponctuelles, stages obligatoires, alternance travail-études.
- Le perfectionnement, la formation ou le recyclage de la main-d'œuvre.
- L'information scolaire et professionnelle et la promotion : journées portes ouvertes, expositions thématiques, publicités conjointes, Olympiades.
- Le perfectionnement du personnel enseignant.
- Le prêt ou le don d'équipement ou de matières premières par les entreprises.
- L'utilisation des installations et de l'équipement de l'établissement d'enseignement par les entreprises.
- Le prêt de personne-ressource par les entreprises à l'établissement d'enseignement.

Partie 2. Conditions de mise en place d'un comité école-industrie

2.1 Conditions gagnantes

Un comité école-industrie doit être mis en place et mené suivant certaines conditions gagnantes. Les expériences documentées dans le domaine du partenariat éducation-monde du travail ont permis de relever un certain nombre de conditions gagnantes auxquelles il faut porter une attention toute particulière :

- Il faut préciser, dès le départ et le plus clairement possible, l'objectif et le mandat du comité.
- Il faut préciser, dès le départ et le plus clairement possible, ce qui est attendu de chacun des participants, et ce, sans minimiser les exigences.
- Les actions convenues doivent être concrètes et atteignables à court et à moyen terme. Chaque participant doit y trouver un profit palpable, sinon il y a rapidement décrochage.
- Les représentants de l'établissement d'enseignement doivent demeurer à l'écoute des entreprises.
- Les représentants de l'établissement d'enseignement doivent demeurer réceptifs aux doléances des représentants d'entreprises par rapport au système scolaire.
- Il faut se rappeler que le temps est compté pour les entreprises et agir en conséquence.
- S'assurer de la véritable représentativité des participants et de l'appui réel des autorités supérieures face aux actions amorcées, qu'il existe une volonté politique au plus haut niveau, tant dans les entreprises que dans l'établissement scolaire.
- Il faut prévoir des points d'information entre deux rencontres distancées l'une de l'autre, pour éviter les cassures.
- Il faut savoir reconnaître le mérite des entreprises et des collaborateurs qui ont permis la réussite d'actions.
- Il faut assurer le suivi de ce qui a été entrepris.
- Il faut assurer une certaine constance dans les rencontres et, au besoin, identifier une équipe de base responsable et impliquée.
- Il faut être clair et précis dans les correspondances, notamment dans les convocations.
- Il faut préparer les rencontres et recevoir les entreprises avec décorum : faire confirmer la participation par téléphone notamment; prévoir un local adéquat; servir boissons (café, thé, eau) et en-cas; éviter l'utilisation de cellulaires ou autres modes de communication électronique; ne pas se faire déranger durant les rencontres; ne pas annuler les rencontres autant que possible.
- Sauf exception, les rencontres ne devraient pas dépasser 4 heures, incluant une pause durant laquelle les participants peuvent échanger de façon informelle et se restaurer.
- La participation à un comité école-industrie suppose un engagement formel des personnes : un engagement à participer aux rencontres, à s'impliquer dans les actions convenues, à faire preuve d'objectivité, à faire abstraction d'intérêts individuels.

2.2 Conditions critiques

Il y a également des conditions critiques, lesquelles risquent de contraindre ou de compromettre la bonne marche d'un comité école-industrie, et il importe d'y demeurer attentif.

Aussi, des expériences vécues dans le milieu scolaire ont permis de mettre en lumière les principales conditions critiques pouvant être rencontrées :

- La trop grande taille d'un comité, d'où une diversité d'intérêts difficilement conciliables
- La trop grande taille d'un comité, d'où trop de structures, de procédures et de paperasses.
- La faible autorité du président et animateur d'assemblée.
- La difficulté à recruter des représentants de l'industrie.
- La non compréhension ou l'adhésion plus ou moins grande des participants au mandat du comité.
- La rotation des représentants qui provoque discontinuité et ralentissement.
- La sous-représentativité ou l'absence des enseignants.
- La difficulté à combiner les horaires de tous les participants pour les rencontres.
- Les dépenses entraînées par la collaboration avec les entreprises : coût du personnel impliqué, suppléance nécessaire des enseignants, la perte de productivité des représentants de l'industrie due à leur absence de leur entreprise.
- La crainte des enseignants face aux revendications des entreprises.
- La crainte des enseignants face au jugement des entreprises sur les diplômés qu'ils ont formés.
- La difficulté de communiquer de façon simple et fonctionnelle avec les représentants de l'industrie, dans un contexte de jargon de fonctionnaires de l'éducation.
- La conjoncture socio-économique difficile qui alourdit le fonctionnement d'un tel comité : lorsque les affaires ne vont pas bien, les entreprises ont tendance à délaisser leurs associations professionnelles et toutes les autres activités extérieures à leur entreprise pour se consacrer totalement à la survie de leur entreprise.
- Le surcroît de travail occasionné par ce type de participation.
- La formation de clans ou de sous-groupes qui luttent entre eux plutôt que de travailler aux objectifs communs du comité.
- Une certaine résistance des syndicats à travailler conjointement avec les établissements d'enseignement et l'industrie pour ajuster les modalités de stages, de formation de personnel et autres aspects du travail.

Références

- Bona BEAULIEU (Commission scolaire de Charlesbourg). *Document d'information pour la création de Comités Éducation-Industrie dans les secteurs de la formation professionnelle*.
- Institut de technologie agroalimentaire. Comité école-Industrie – *ITA, Mandat et composition, Plan d'affaires 2003-2005* mis à jour en octobre 2008.
- HortiCompétences. *Demande d'aide financière adressée à la DDCIS, Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour le projet « Expérimentation de comités école-industrie en horticulture ornementale »*, 28 octobre 2009.
- HortiCompétences. *Plan stratégique 2009-2012*.
- Ministère de l'Éducation du Québec. *Les mécanismes locaux et régionaux de concertation en formation professionnelle au Québec, Inventaire 1994-1995*, Série Partenariat Éducation-Monde du travail, Québec, 1996.
- Renald LEGENDRE. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 2^{ème} édition, Guérin Montréal/ESKA Paris, 1993.
- Carole SIMON (Institut de technologie agroalimentaire). *L'horticulture ornementale et l'éducation : enracer notre partenariat pour une relève qualifiée*, Diaporama.

Annexe I

Aide-mémoire Tâches préparatoires aux rencontres - Comité École-Industrie -

Points à vérifier	Fait (√)	Commentaires
Ordre du jour		
• L'ordre du jour est prêt. ¹⁶		
• Le temps alloué pour chaque sujet est déterminé.		
• Les participants ont confirmé leur présence.		
• Une invitation et l'ordre du jour ont été expédiés aux participants.		
Documentation		
• La documentation à remettre est :		
- complète, fiable et concise;		
- en quantité suffisante.		
Local et équipement		
• L'équipement requis est disponible et fonctionnel.		
• Le local choisi est adéquat (confort, clarté).		
• L'aménagement est adéquat (style en « U » ou style « banquet »).		
• Le local est aménagé avant l'arrivée des participants.		
• Les cartons d'identification ont été préparés.		
• Du café, de l'eau, des jus et un « en-cas » ¹⁷ sont prévus.		
• Le cas échéant, un petit déjeuner ou un dîner est prévu.		
• La prise de note est assurée.		

¹⁶ Pour toute rencontre de plus de deux heures, prévoir une pause.

¹⁷ Il est important de privilégier les produits locaux, dans la mesure du possible.

Annexe II

Projet d'ordre du jour **Rencontre de départ** **- Comité École-Industrie -**

- Indiquer la date.
 - Indiquer l'heure du début et l'heure de fin : prévoir 4 heures dont un moment pour les pauses (pause-café ou repas) et pour la visite de l'établissement d'enseignement - secteur de l'horticulture ornementale.
 - Indiquer le lieu.
 - Indiquer le nom de chacune des personnes convoquées et identifier l'entreprise ou le programme d'études qu'elle représente.
-
- Accueil et mot de bienvenue.
 - Objectif et structure du comité école-industrie.
 - Tour de table des participants : expériences professionnelles, entreprise ou programme d'études représenté, association d'appartenance.
 - Mise en commun d'expériences école-industrie (stages ou promotion par exemples) et de préoccupations sur la formation.
 - Propositions de mandats.
 - Pause santé.
 - Adoption d'un mandat.
 - Quelques données régionales sur la main-d'œuvre.
 - Quelques données de l'établissement d'enseignement.
 - Date de la prochaine rencontre.
 - Visite de l'établissement d'enseignement (secteur de l'horticulture ornementale).
-
- Nom et titre de la personne qui convoque.
 - Numéro de téléphone et courriel où la rejoindre.
 - Date.